

TRIBUNAL DE BIR-MOURAD-RAIS

Report du procès de l'affaire
des 1 200 milliards

Le procès dans l'affaire BADR de Birkhadem-Digimex, autrement celle des 1200 milliards détournés, s'est ouvert hier au tribunal criminel de Bir-Mourad-Rais. Pour une consultation approfondie du dossier, le juge en a décidé le renvoi au 10 septembre prochain. En tout, elles sont 25 personnes à rendre compte de chefs d'inculpation de dilapidation de deniers publics, de complicité dans la dilapidation de deniers publics.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Parmi ces 25 prévenus, 9 se trouvent placés sous mandat de dépôt et 2 sont en fuite.

Selon l'arrêt de renvoi du juge instructeur, le volume du préjudice financier causé à la Banque du développement rural (BADR) est de l'ordre de 1200 milliards de centimes, des suites de manœuvres et d'opérations financières frauduleuses pratiquées depuis 2002. Au courant du 1^{er} semestre 2005, les services de lutte contre la délinquance financière relevant de l'ex-ONRB, alertés, ont mené l'enquête et ont mis à nu les procédés usités par le patron et d'autres responsables de Digimex pour accomplir cette escroquerie.

Les responsables de Digimex, une société spécialisée dans l'importation des matériaux de construction et de céréales, se présentaient à la BADR de Birkhadem où était domicilié le capital de l'entreprise munis de prête-noms et faisaient croire que Digimex a procédé à des transactions commerciales avec des entreprises tierces, sans que les montants soient réellement réglés par les supposés clients de Digimex. Autrement dit, des clients virtuels pour des transactions tout autant virtuelles. Le procédé permettait à Digimex de créer de la monnaie.

La société Digimex a pu opérer ainsi parce qu'elle disposait d'une ligne d'escompte au niveau de



l'agence BADR de Birkhadem. Une ligne d'escompte qui lui permettait, rien qu'avec la présentation d'un prête-nom, de retirer de l'argent de ses transactions avec d'autres sociétés. Ainsi, Digimex prétendait à des crédits colossaux auprès de la BADR. Des crédits qu'elle obtenait grâce aux complaisances entretenues avec des responsables et des agents de cette banque.

Sur le montant global du dommage financier causé à la BADR, pas moins de 500 milliards représentent le montant des prêts-noms. Par ailleurs, dans l'arrêt de renvoi, il est fait mention

d'un crédit de l'ordre de 1,8 milliard de dollars obtenu par le patron de Digimex sur la base d'une simple demande écrite, laquelle a été transmise à la direction générale sans aucun dossier de joint.

De plus, l'expertise financière diligentée par le tribunal de Bir-Mourad-Rais a fait apparaître que le groupe Digimex, qui dispose de sociétés-écrans et de pseudofiliales, a bénéficié d'un crédit d'investissement de 7 milliards de dinars sans aucune étude de faisabilité et aucune garantie de remboursement des engagements à échéances.

S. A. I.

S'OPPOSANT
A LA PRIVATISATION
DES HOTELSLa Fédération
du tourisme brandit la
menace de la grève

C'est un véritable SOS qu'ont lancé les travailleurs des différentes Entreprises de gestion touristique (EGT). Réunis hier sous l'égide de la Fédération du tourisme et du commerce, affiliée à l'UGTA, ils ont fait part hier de leur inquiétude au moment où le vent de la privatisation souffle sur les entreprises hôtelières.

A l'unanimité, ils ont estimé que la grève reste l'unique moyen de faire pression sur les pouvoirs publics. Les représentants des syndicalistes se sont succédé pour dénoncer les tentatives du holding Gestour qui a proposé à la privatisation plusieurs hôtels.

Tour à tour, les syndicalistes ont fait part de leur étonnement. Ils estiment en effet que les entreprises dans lesquelles ils travaillent ne sont pas déficitaires. Au contraire, affirmant-ils, beaucoup d'entre elles dégagent du bénéfice.

Forts de ces arguments, les syndicalistes s'opposent à la vente des hôtels. Ils se disent prêts à tout pour sauver leur poste de travail. A ces doléances, la Fédération du tourisme et du commerce a répondu que les contacts avec la direction de l'UGTA auraient été fructueux.

Sidi Saïd aurait promis d'intercéder auprès du chef du gouvernement afin que le dossier soit ouvert. Une promesse qu'il aura du mal à concrétiser vu que le gouvernement est fermement décidé à mener à bien la privatisation de l'ensemble des hôtels. Le ministre du secteur a clairement expliqué qu'il n'était pas question de faire marche arrière et que le programme tracé sera respecté à la lettre.

N. I.

ALGERIE-ALLEMAGNE

Remboursement anticipé d'une partie de la dette

L'Algérie et l'Allemagne signent, avant la fin de l'année en cours, un accord bilatéral de non double imposition au profit des opérateurs économiques des deux pays.

Un accord qui renforcera la coopération économique bilatérale, selon le ministre algérien des Finances, Mourad Medelci, et la chargée d'Affaires de l'ambassade d'Allemagne à Alger, M^{me} Elisabeth Wolbers.

Selon celle-ci, un tel accord démontre la bonne santé financière et économique de l'Algérie, engagée dans un processus de développement, ainsi que la volonté de l'Allemagne de développer ses relations avec notre pays. Qualifiée d'excellente et de prometteuse, cette coopération bilatérale est appelée à s'intensifier notamment dans le volet banques et assurances.

Une coopération, au demeurant, consolidée grâce à la signature hier, au siège du ministère des Finances, d'un accord, le 17^{ème} du genre, sur le remboursement par anticipation d'une partie de notre dette rééchelonnée contractée avec la République fédérale d'Allemagne (RFA).

Par le biais de cet accord partiel, notre pays remboursera, au 31 août 2006, un montant de 387 millions de dollars couvrant les

dettes contractées au titre de la coopération financière ainsi qu'une partie des dettes commerciales.

Les deux pays poursuivront leurs négociations pour le remboursement des dettes commerciales restantes, au montant de 372 millions de dollars.

A ce propos, Mourad Medelci a affiché son optimisme sur la signature, dans quelques semaines, d'un deuxième accord partiel avec l'Allemagne, permettant l'apurement en totalité de la dette avec la RFA. Ce qui permet à notre pays de pouvoir clore le processus de mise en œuvre de l'accord multilatéral paraphé en mai dernier avec le Club de Paris qui regroupe nos créanciers publics.

Un tel accord permettant le remboursement anticipé, au pair et sur une base volontaire, de 7,9 milliards de dollars de la dette rééchelonnée en 1994 et 1995 et qui devait être remboursée entre le 30 novembre 2006 et le 30 novembre 2011. Cela même si l'Allemagne qui a signé cet accord multilatéral, affichant sa volonté d'y souscrire, a tardé à conclure l'accord bilatéral la concernant. Un retard motivé par des considérations d'ordre budgétaire et liées à l'implication de plusieurs départements ministé-

riels allemands, selon la chargée d'affaires, évasive sur la valeur du taux d'intérêt de cet endettement.

En fait, la dette avec l'Allemagne, à montant de 759 millions de dollars, est l'une des plus chères avec des taux d'intérêt avoisinant les 11%. Ce faisant, en remboursant cette dette partielle, l'Algérie avance dans l'exécution de son engagement avec le Club de Paris.

En effet, sur les 7,9 milliards prévus, notre pays a déjà remboursé plus de 5 milliards de dollars, le montant restant dont l'endettement partiel avec l'Allemagne et celui avec l'Italie devant être remboursé avant l'échéance finale du 30 novembre 2006. Et en rappelant que les Etats-Unis, également

membres du Club de Paris, n'ont accepté le remboursement par anticipation que de la moitié de notre dette contractée avec eux. En effet, sur les 1,2 milliard de dollars de dette globale, la moitié a été agréée au remboursement anticipé (625 millions de dollars) et les 50% restants seront honorés normalement selon leur échéancier de paiement. Outre l'Allemagne, sont ainsi remboursés par anticipation l'Italie (1,7 milliard de dollars), le Japon (445 millions de dollars), la Suisse (66 millions), la France (1,6 milliard de dollars), le Portugal (20 millions de dollars), les Pays-Bas (45 millions), la Belgique (225 millions), le Danemark (54,3 millions), l'Autriche (369 millions), les Etats-Unis (625 millions de dollars), l'Espagne (690 millions

de dollars), le Canada (255 millions), la Suède (92 millions), la Norvège (15,6 millions), la Finlande (11,8 millions) et la Grande-Bretagne (202 millions de dollars). Voire, l'Algérie a, selon Mourad Medelci, remboursé depuis le début de l'année quelque 13 milliards de dollars. Ce dernier montant comprenant ce qui a été remboursé au titre de l'accord avec le Club de Paris outre les 4,7 milliards de dollars de dette effacée en mars dernier par la Russie en contrepartie de l'achat par notre pays de biens et de services russes dont des équipements militaires. Cela en rappelant que la Russie, membre du Club de Paris, n'était pas concernée par l'accord multilatéral.

Chérif Bennaceur

DISCUSSIONS AVEC LE CLUB DE LONDRES

Les négociations débuteront les 4 et 5 septembre 2006

Les négociations entre l'Algérie et le Club de Londres, un groupe informel de créanciers privés s'occupant de dettes publiques, débuteront les 4 et 5 septembre prochains, selon Mourad Medelci. Menées par la Banque d'Algérie, ces négociations visent la signature d'un

accord multilatéral de remboursement par anticipation d'une dette privée, de l'ordre de 800 millions de dollars. Ce qui permettra à l'Algérie d'avancer dans son processus de désendettement, la dette extérieure devant baisser à moins de 6 milliards de dollars d'ici la fin de 2006. Cela grâce

aussi à l'apurement de la dette contractée avec les institutions financières internationales et des crédits commerciaux disséminés hors Club de Londres et Club de Paris, des négociations concernant ce dernier point étant envisagées avant la fin de l'année.

C. B.